Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500929-20251124-02_2025_24_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de CUGUEN, se sont réunis dans la salle de conseil municipal, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation	**: 19 novembre 2025**
Nombre de membres en exercice :	**12**
Nombre de membres présents :	**8**
Quorum atteint :	**7**
Nombre de votants :	**8**

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Magali CATHERINE, M. Damien GUÉDÉ (à partir de 19H37, au point 12), M. Thomas LORET, Mme Philippine PICOT, Mme Anne-Renée KRUST, Mme Coralie BOULMER, Mme Yolande CHARTIER.

ABSENTS	M. Sylvain CHAPON	Mme Céline FONTAINE
	Mme Isabelle THOMSON	M. Damien GUÉDÉ (jusque 19H36 – Point11)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Renée KRUST

OBJET : 02-2025-24/11/2025 : FINANCES - BUDGET PRESBYTERE- AUTORISATION DONNÉE AU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE DOL-DE-BRETAGNE DE REALISER UNE OPERATION D'ORDRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal une demande du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de Dol-de-Bretagne afin de régulariser une anomalie sur l'emprunt « Ancien Presbytère – rue des Tannerie » datant de l'année 2016.

En effet, l'échéance du 1er mars 2016 (mandats 6 et 7) présente un chevauchement entre le capital et ses charges d'intérêts. Cette échéance annuelle prévoyait un remboursement en capital de 12 461.21 € et de 6 624.36 € pour les intérêts.

Or les mandats ont été ordonnancés avec des montants inversés ce qui génère une anomalie sur le capital de 5 836.85 €.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500929-20251124-02_2025_24_11-DE

En sus de la délibération n°03-2025-14/10/2025 adoptée lors du dernier conseil municipal, le S.G.C. de DOL-DE-BRETAGNE demande une délibération autorisant le comptable à passer l'écriture suivante correspondant à une opération d'ordre non budgétaire :

- Un débit au compte 1641 – « Emprunt en euros » de 5 836.85 €
- Un crédit au compte 1068 - « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 5 836.85 €

Considérant la nécessité de rectifier cette erreur au Budget annexe « Presbytère » ;

le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le comptable du S.G.C. de DOL-DE-BRETAGNE à réaliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante sur le Budget « Presbytère » :
  - Un débit au compte 1641 – « Emprunt en euros » de 5 836.85 €
  - Un crédit au compte 1068 - « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 5 836.85 €
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,
Sandrine GUERCHE

MAIRIE DE CUGUEN
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance,
Anne-Renée KRUST